



Principes Fondamentaux Vision Plast France



VISION PLAST

Parc d'Activité de la Bertraie

72270 Villaines sous Malicorne

Conformément aux principes fondamentaux définis notamment par la déclaration des droits de l'homme des nations unies et des conventions de l'Organisation International du Travail, nous nous engageons à respecter les lois en vigueur ainsi que les principes équivalents à ceux définis ci-après :

Respect des droits de l'homme au travail:

- S'assurer que les conditions de travail et de rémunération de salariés sont dignes et conformes à la déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier aux règles applicables portant sur la prohibition du travail forcé et du travail des enfants, la sécurité au travail, de repos et de congé parentale, le traitement des discriminations et du harcèlement sur le lieu de travail, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Protection de la santé, sureté et de la sécurité:

- Procéder à l'analyse et à l'évaluation des risques en ces domaines et mettre en œuvre les moyens appropriés pour prévenir ces risques.

Préservation de l'environnement:

- Mettre en œuvre une démarche et une organisation des tris et de réduction des déchets.
- Réaliser les améliorations nécessaires relatives à la protection de l'environnement.
- Limiter les impacts de notre activité industrielle sur l'environnement.

Prévention de la corruption et lutte contre la fraude:

- Lutter contre la fraude
- Prévenir et rejeter toutes formes de corruption
- Eviter les conflits d'intérêts.
- Tout cadeau de quelque nature ou forme soit-il, sera refusé ou consigné et fera l'objet de partage afin de préserver l'équité des salariés.

Promotion du développement économique et social:

- Etablir un climat de confiance avec les partie prenantes et intéressées en instaurant un dialogue avec les communauté locales, en encourageant les initiatives de développement locale, et en donnant l'opportunité aux entreprises locales de développer leurs activités.

Promotion du Lancement d'alerte:

- Mettre en œuvre un recueil de signalement en préservant la confidentialité et le respect de la législation.